



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 juin 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

## *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Didier MARTIN	M. François NOWOTNY
M. Gilbert MENUT	M. Benoît BORDAT	Mme Christine MASSU
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Gaston FOUCHERES
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-François DODET	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Claude DARCIAUX
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Pierre LAMBOROT	

## *Membres absents :*

M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Lucien BRENOT	M. Yves BERTELOOT pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
M. Michel ROTGER	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Rémi DELATTE	Mme Nelly METGE pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	M. Alain LINGER pouvoir à M. Pierre LAMBOROT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
	M. Michel FORQUET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE pouvoir à M. Gilles MATHEY
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.

## **OBJET : DEPLACEMENTS**

**Site Internet dédié au Tramway - Lancement d'un marché**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21-1,

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération n° GD2008-05-15-01 en date du 15 mai 2008 par laquelle le conseil de communauté a validé le principe de réalisation de deux lignes de TCSP et décidé du lancement de la concertation préalable, conformément à l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°GD2008-09-25-02 en date du 25 septembre 2008 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé le bilan de la concertation préalable et décidé de le mettre à disposition du public,

Vu la délibération n°GD2008-11-12-07 en date du 12 novembre 2008 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé le projet de TCSP de type tramway fer et le tracé tels que présentés en conclusion du bilan de la concertation.

Dans le cadre de la création des deux lignes de tramway, la Communauté d'agglomération dijonnaise a décidé de créer un site internet spécifique dédié au projet Tramway, accessible depuis le site actuel, mais doté d'une adresse spécifique : [www.letram-grand-dijon.fr](http://www.letram-grand-dijon.fr)

Ce choix s'explique par la volonté d'apporter par ce média une information extrêmement détaillée sur le projet, tant en terme de visualisation (insertion d'une visite virtuelle en 3D actuellement développée par la société virtuel city, téléchargement de plans, cartes, de films animés, de web cam en certains points du tracé, etc.), qu'en ce qui concerne l'information sur les travaux (localisation fine des zones de travaux, impacts sur la circulation ou le stationnement, contacts des médiateurs terrain).

Le site internet proposera en outre des possibilités de s'abonner pour recevoir des messages sms ou des newsletters, garantissant ainsi une information réactive.

Cet outil s'inscrit plus largement dans une stratégie de communication, dont un des axes majeurs est de limiter les gênes induites par le chantier par une information de proximité facilement accessible.

Le développement technique et graphique de ce site, sa mise en ligne et sa maintenance durant tout le chantier doivent fait l'objet d'un marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, dont le montant est estimé à 35 000€ TTC et la durée est de 48 mois.

Vu l'avis de la Commission,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** le cahier des clauses techniques annexé relatif au marché ayant pour objet la création d'un site internet dédié au Tramway,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à lancer la procédure de marché,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier y compris les avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial du marché supérieure à 5%.

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**

Déposé le :

**29 JUIN 2009**

Pour extrait conforme,  
Le Président  
Pour le Président

Convocation envoyée le 18 juin 2009

Publié le **26 JUIN 2009**

Déposé en Préfecture le

